



Convention sur la diversité biologique

Distr. limitée
31 juillet 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-huitième réunion

Nairobi, 27 juillet-1^{er} août 2026

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport de la réunion

Introduction

1. La vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est tenue à Nairobi du 27 juillet au 1^{er} août 2026. Ont participé à la réunion [à compléter].

Point 1

Ouverture de la réunion

2. La réunion a été déclarée ouverte le 27 juillet 2026 à 10 h 05, par le président, Jean Bruno Mikassa (Gabon).
3. Le président a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, qui se tenait à un stade critique de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il a remercié le Groupe consultatif spécial technique et scientifique pour l'élaboration du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que tous les experts et examinateurs ayant contribué à l'élaboration du projet de rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre. En vertu de la décision [16/32](#), l'Organe subsidiaire était chargé de fournir des contributions scientifiques et techniques au processus d'examen et examinerait donc les principales conclusions du rapport, les lacunes recensées en matière de données et de connaissances ainsi que les possibilités de renforcer le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la base factuelle à l'appui de sa mise en œuvre, en vue d'élaborer des recommandations concrètes destinées à être examinées par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion. Outre l'examen mondial, d'autres questions scientifiques et techniques importantes inscrites à l'ordre du jour et essentielles à la mise en œuvre du Cadre comprenaient le cadre de suivi; les questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques; les résultats des travaux intersessions sur la biologie de synthèse; le projet d'orientations et les meilleures pratiques en matière de gestion durable de la faune sauvage; l'examen stratégique et la mise à jour du programme de travail sur les aires protégées; ainsi que la mise en œuvre des modalités relatives aux zones marines d'importance écologique ou biologique. Le président a encouragé les délégations à faire preuve de concision dans leurs interventions, à rechercher des solutions de manière proactive et à faire des compromis. Il a souhaité à tous les participants une réunion productive et fructueuse.

4. Des allocutions liminaires ont été prononcées par la Directrice de la Division des écosystèmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Susan Gardner, au nom de la Directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, et par la Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Astrid Schomaker.

5. La Directrice de la Division des écosystèmes du PNUE a souhaité la bienvenue aux délégués au siège du PNUE et a remercié le Bureau et le Secrétariat pour les préparatifs minutieux de la réunion. Soulignant l'importance de fonder la prise de décisions sur des données scientifiques, elle a déclaré que les réunions de l'Organe subsidiaire étaient le lieu où les données scientifiques étaient traduites en avis sur lesquels les gouvernements pouvaient s'appuyer en toute confiance. Plus précisément, la présente réunion offrait l'occasion de contribuer à faire en sorte que la mise en œuvre du Cadre soit guidée par les meilleures données disponibles. Il ressortait clairement du premier examen mondial du Cadre que les pays accomplissaient de réels progrès, mais qu'il fallait accélérer la mise en œuvre. Des politiques éclairées par les données scientifiques pouvaient produire des résultats concrets, comme en témoignaient le rétablissement du gorille de montagne en Afrique centrale, la conservation du palmier juçara au Brésil et le rebond des populations d'antilopes saïga au Kazakhstan. Le PNUE était fier d'appuyer les travaux de l'Organe subsidiaire visant à renforcer l'interface entre la science et les politiques, afin que les meilleures connaissances scientifiques disponibles puissent éclairer les politiques relatives à la biodiversité. Remerciant l'Organe subsidiaire pour les travaux qu'il avait accomplis au fil des années et pour les nouvelles contributions qu'il apporterait dans les jours à venir, elle a souhaité aux délégués des discussions productives et une réunion fructueuse.

6. La Secrétaire exécutive a commencé par saluer l'hospitalité du gouvernement du Kenya et à remercier les différents gouvernements, l'Union européenne et l'Institut Fridtjof Nansen d'avoir fourni un appui financier pour permettre la participation de délégués de 118 Parties. Le temps restant pour mettre en œuvre le Cadre et obtenir des résultats mesurables étant limité, elle a souligné la nécessité de passer à une mise en œuvre accélérée, à des résultats mesurables et à des progrès concrets vers la réalisation des buts et des cibles du Cadre. Cela signifiait qu'il fallait relever le défi complexe consistant à démontrer les progrès collectifs accomplis, à renforcer la mise en œuvre et à garantir la responsabilisation. Le projet de rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre constituait une solide base factuelle offrant la possibilité d'évaluer les progrès, de recenser les lacunes persistantes et de renforcer les fondements scientifiques et techniques de l'action collective. Les travaux étroitement liés concernant le cadre de suivi étaient également importants, car des indicateurs fiables, scientifiquement solides et accessibles demeuraient essentiels pour mesurer les progrès et étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Elle a également mis en lumière d'autres questions particulièrement importantes qui seraient examinées au cours de la réunion, notamment l'évaluation des entreprises et de la biodiversité réalisée dans le cadre des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la biologie de synthèse, la gestion durable de la faune sauvage et la mise en œuvre des modalités relatives aux zones marines d'importance écologique ou biologique. Dans l'ensemble, l'ampleur et la complexité de l'ordre du jour reflétaient celles de la crise de la biodiversité elle-même, ainsi que la complexité de la gouvernance de la biodiversité, tout en témoignant de l'élan croissant et de l'engagement des Parties, des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes, des organisations scientifiques et des partenaires œuvrant à l'appui de la mise en œuvre du Cadre. Elles montraient également que les travaux de l'Organe subsidiaire étaient plus importants que jamais.

Point 2

Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Élection des représentants

7. Conformément aux élections tenues aux vingt-sixième et vingt-septième réunions de l'Organe subsidiaire et à la seizième réunion de la Conférence des Parties, le Bureau de la vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire se composait des membres ci-après :

Jean Bruno Mikissa (Gabon), président

Mostafa Madbouhi (Maroc)

Dickson Chitupa (Zimbabwe)

Rosalinda Yatilman (États fédérés de Micronésie)¹ avec Karl Fellenius (Îles Marshall) comme suppléant pour les questions relatives au Protocole de Cartagena

Ruliyana Susanti (Indonésie)

Karen Khachatryan (Arménie)

Jan Plesnik (Tchéquie)

Kishma Primus-Ormond (Antigua-et-Barbuda)

Paulina Stowhas Salinas (Chili), avec Ana Laura Mello Villamarín (Uruguay) comme suppléante pour les questions relatives au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya

Niklaus Wagner (Suisse)

Sanne Kruid (Royaume des Pays-Bas)

8. À la première séance plénière, le 27 juillet, il a été convenu que M. Wagner ferait office de Rapporteur.

9. Le Rapporteur a exprimé ses remerciements au nom de tous les participants.

10. À sa [à compléter] séance plénière, l'Organe subsidiaire a élu les membres suivants qui siégeront au Bureau pour un mandat commençant à la fin de la présente réunion et se terminant à la clôture de sa trentième réunion, afin de remplacer les membres – et le cas échéant les suppléants pour les questions relatives aux Protocoles – du Chili, de la Tchéquie, de l'Indonésie, du Maroc et du Royaume des Pays-Bas : Joseph Sapunka Turay (Sierra Leone), [à venir], [à venir], Hesiquio Benítez Díaz (Mexique) et Julie Hammer-Monart (France).

11. [à compléter].

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. À sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour ci-dessous, qui s'appuie sur l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat².

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Planification, suivi, établissement de rapports et examen :

a) Examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

b) Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

¹ Qui remplace Camille Inatio (États fédérés de Micronésie)

² [CBD/SBSTTA/28/1](#).

-
4. Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
 5. Biologie de synthèse.
 6. Gestion durable de la faune sauvage.
 7. Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : examen stratégique et mise à jour du programme de travail sur les aires protégées.
 8. Biodiversité marine et côtière.
 9. Autres questions.
 10. Adoption du rapport.
 11. Clôture de la réunion.
13. Au cours de la même séance, l'Organe subsidiaire a convenu d'apporter les modifications orales proposées par le président à l'organisation des travaux figurant dans la note de scénario établie par le Secrétariat³.

Point 3

Planification, suivi, établissement de rapports et examen

14. L'Organe subsidiaire a commencé l'examen du point 3 de l'ordre du jour à sa première séance plénière.
15. À l'initiative du Président, l'Organe subsidiaire a convenu d'examiner conjointement les alinéas a) (examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) et b) (cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) du point 3.
16. Dans le cadre de l'examen du point 3, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre⁴, qui contenait un projet de recommandation pour examen par l'Organe subsidiaire, ainsi que de trois additifs contenant le projet de rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre⁵, une note du Secrétariat sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁶ et le résumé, les conclusions et les principaux messages du rapport mondial⁷. Les documents d'information suivants avaient également été publiés au titre du point 3 : une note du Secrétariat sur les métadonnées actualisées des indicateurs principaux du Cadre⁸ ; une mise à jour sur l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses partenaires au développement et à l'opérationnalisation des indicateurs principaux 2.1, 5.1, 7.2, 10.1, 10.2 et 22.1⁹ ; une note du Secrétariat sur les méthodologies utilisées pour l'élaboration du rapport mondial¹⁰ ; un examen de l'utilisation des indicateurs dans les septièmes rapports nationaux¹¹ ; et une note du Secrétariat sur le processus d'examen par les pairs du rapport mondial¹². Les trois documents d'information ci-après, établis pour la septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, étaient également pertinents : une note du Secrétariat sur l'état des ressources

³ [CBD/SBSTTA/28/1/Add.2](#), annexe I.

⁴ [CBD/SBSTTA/28/2/Rev.1](#).

⁵ [CBD/SBSTTA/28/2/Add.1/Rev.1](#).

⁶ [CBD/SBSTTA/28/2/Add.2](#).

⁷ [CBD/SBSTTA/28/2/Add.3](#).

⁸ [CBD/SBSTTA/28/INF/4](#).

⁹ [CBD/SBSTTA/28/INF/8/Rev.1](#).

¹⁰ [CBD/SBSTTA/28/INF/9](#).

¹¹ [CBD/SBSTTA/28/INF/11](#).

¹² [CBD/SBSTTA/28/INF/13](#).

approuvées par le Fonds pour l'environnement mondial au titre de la préparation et des mesures précoces visant à mettre en œuvre le Cadre ainsi qu'à élaborer les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les rapports nationaux¹³ ; une note du Secrétariat sur les possibilités de renforcer le suivi des diverses sources de financement de la biodiversité¹⁴ ; et une analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales établies par les Parties conformément au Cadre¹⁵. Étaient également pertinents les rapports des réunions du Groupe consultatif spécial technique et scientifique pour l'élaboration du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que les documents établis pour la vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales, qui pouvaient être consultés sur les pages Web respectives de ces réunions.

17. Une représentante du Secrétariat a présenté des corrections rédactionnelles à l'additif contenant le résumé, les conclusions et les principaux messages du rapport mondial.

18. L'un des coprésidents du Groupe consultatif a présenté une brève mise à jour des travaux du Groupe.

19. Étant donné que les modalités de soumission anticipée des déclarations¹⁶ avaient été mises en œuvre pour le point 3 de l'ordre du jour, les déclarations ayant été soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications publiées par le Secrétariat¹⁷, le Président a demandé aux Parties et aux observateurs énumérés aux annexes I et II du document [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

20. Le représentant de la Finlande a fait une déclaration.

21. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre de l'alinéa a) du point 3 de l'ordre du jour : Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Finlande, France, Ghana, Guinée (au nom des États d'Afrique), Îles Maldives, Irlande, Islande, Japon, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Suède, Suisse et Union européenne.

22. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre de l'alinéa b) du point 3 de l'ordre du jour : Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Finlande, France, Ghana, Guinée (au nom des États d'Afrique), Îles Maldives, Irlande, Islande, Japon, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Suriname, Suède, Suisse, Türkiye et Union européenne.

23. L'Organe subsidiaire est en outre convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre de l'alinéa a) du point 3 de l'ordre du jour : BirdLife International, Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, FAO, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Greenpeace International, International Centre for Integrated Mountain Development, Programme des Nations

¹³ [CBD/SBI/7/INF/17](#).

¹⁴ [CBD/SBI/7/INF/20](#).

¹⁵ [CBD/SBI/7/INF/22](#).

¹⁶ [CBD/SBSTTA/28/1/Add.2](#), annexe II.

¹⁷ Nos [2026-055](#) et [2026-060](#).

Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Union internationale pour la conservation de la nature et Fonds mondial pour la nature (WWF International).

24. De même, l'Organe subsidiaire a convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre de l'alinéa b) du point 3 de l'ordre du jour : FAO, Fonds mondial pour la nature (WWF International), Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), International Centre for Integrated Mountain Development, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et Union internationale pour la conservation de la nature.

25. En outre, des déclarations ont été faites en séance par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud (au nom des États d'Afrique), Antigua-et-Barbuda (au nom des États des Caraïbes), Argentine, Arménie, Brésil, Égypte, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Ghana, Inde, République démocratique du Congo, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Serbie et Zimbabwe.

26. À sa deuxième séance plénière, le 27 juillet, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

27. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Guatemala, Indonésie, Jordanie, Kenya, Malawi, Malaisie, Îles Maldives, Népal, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Antigua-et-Barbuda.

28. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

29. À l'issue de l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact sur le point 3, coprésidé par M^{mes} Kruid et Stowhas Salinas, chargé d'examiner le projet de recommandation.

30. À la troisième séance plénière, le 28 juillet, l'un des coprésidents du groupe de contact a indiqué que les coprésidents avaient créé un groupe des Amis du Président, coprésidé par Barbara Engels (Allemagne) et Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud), chargé d'examiner les questions relatives au cadre de suivi et, plus particulièrement, les paragraphes 9 à 12, 14 c) et 14 d) du projet de décision figurant dans le document [CBD/SBSTTA/28/2/Rev.1](#), ainsi que le mandat d'un groupe spécial d'experts techniques sur la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi, annexé audit document.

31. [à compléter].

Point 4

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

32. L'Organe subsidiaire a commencé à examiner le point 4 de l'ordre du jour à sa quatrième séance plénière, le 29 juillet. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹⁸, qui comprenait un projet de recommandation.

33. Les modalités relatives à la soumission anticipée des déclarations ayant été mises en œuvre pour le point 4 de l'ordre du jour, les déclarations étant soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications émises par le Secrétariat, le Président a demandé aux Parties et aux

¹⁸ [CBD/SBSTTA/28/3](#).

observateurs dont les noms figuraient à l'annexe III du document d'information [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et qui étaient présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

34. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes seraient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 4 de l'ordre du jour : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Japon, Malawi (au nom des États d'Afrique), Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne.

35. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des observateurs suivants seraient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 4 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, HCDH, Rockefeller Philanthropy Advisors (Business for Nature), Royal Society for the Protection of Birds et PNUD.

36. En outre, des déclarations ont été faites au cours de la séance par les représentants des Parties suivantes : Argentine, Brésil (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), République démocratique du Congo, Égypte, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi (au nom des États d'Afrique), Îles Marshall (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Fédération de Russie, Afrique du Sud, République arabe syrienne et Zimbabwe.

37. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

38. À l'issue de l'échange de vues, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par M. Chitupa et M. Plesnik, chargé de poursuivre l'examen de la question, en s'appuyant sur un texte élaboré par le Président avec l'aide du Secrétariat.

39. [à compléter]

Point 5

Biologie de synthèse

40. L'Organe subsidiaire a commencé l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière. Il était saisi de notes du Secrétariat sur la biologie de synthèse, qui comprenaient un projet de recommandation¹⁹, ainsi que du projet de plan d'action thématique visant à soutenir le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et le transfert de technologie, ainsi que le partage des connaissances dans le contexte de la biologie de synthèse aux fins de la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal²⁰.

41. Étant donné que les modalités de soumission anticipée des déclarations avaient été mises en œuvre pour le point 5 de l'ordre du jour, les déclarations ayant été soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications publiées par le Secrétariat, le Président a demandé aux Parties et aux observateurs énumérés à l'annexe IV du document [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

42. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 5 de l'ordre du jour : Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, France, Irlande,

¹⁹ [CBD/SBSTTA/28/4](#).

²⁰ [CBD/SBSTTA/28/4/Add.1](#).

Japon, Lituanie, Malawi, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne.

43. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 5 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Pollinis et Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité.

44. En outre, des déclarations ont été faites en séance par les Parties suivantes : Costa Rica, Cuba, Égypte, Indonésie, Kenya (au nom des États d'Afrique), Malawi, République-Unie de Tanzanie et Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique).

45. À sa troisième séance plénière, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

46. Le représentant de Cuba a retiré la déclaration faite par cette Partie lors de la deuxième séance plénière.

47. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bélarus, Émirats arabes unis, Ghana, Inde, Namibie, Panama, Fédération de Russie et Zimbabwe.

48. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Alliance de la Convention sur la diversité biologique, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

49. À l'issue de l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Martha Kandawa-Schulz (Namibie) et Valeria Giovannelli (Italie), chargé de travailler sur le plan d'action thématique et le projet de recommandation.

[à compléter]

Point 6

Gestion durable de la faune et de la flore sauvages

50. L'Organe subsidiaire a commencé l'examen du point 6 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la gestion durable de la faune et de la flore sauvages²¹, qui contenait un projet de recommandation. Les documents d'information suivants avaient également été publiés au titre du point 6 : un document sur l'élaboration d'orientations mondiales relatives à la gestion durable des espèces sauvages applicables à de multiples espèces et à de multiples pratiques²² ; une compilation et une synthèse des communications d'informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion durable des espèces sauvages²³ ; et une communication du Brésil²⁴.

51. Étant donné que les modalités de soumission anticipée des déclarations avaient été mises en œuvre pour le point 6 de l'ordre du jour, les déclarations ayant été soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications publiées par le Secrétariat, le Président a demandé aux Parties et aux observateurs énumérés à l'annexe V du document [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

52. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 6 de l'ordre du jour :

²¹ [CBD/SBSTTA/28/5/Rev.1](#).

²² [CBD/SBSTTA/28/INF/5](#).

²³ [CBD/SBSTTA/28/INF/6](#).

²⁴ [CBD/SBSTTA/28/INF/12](#).

Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Finlande, France, Irlande, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne.

53. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 6 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, Fungi Foundation, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

54. Par ailleurs, des déclarations ont été faites en séance par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Brésil (au nom d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, du Brésil, de la Colombie, de Cuba, du Mexique, du Panama, de la République dominicaine et de l'Uruguay), Burundi, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Kenya, Ouganda, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Îles Marshall (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique) et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

55. Des déclarations ont également été faites en séance par des représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

56. À l'issue de l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Lactitia Tshililo Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et Carolina Caceres (Canada), chargé d'examiner le projet de recommandation et l'annexe au projet de décision qu'il contenait, en limitant au minimum les modifications apportées à l'annexe, étant donné que celle-ci avait été élaborée au moyen d'un processus participatif.

57. [à compléter].

Point 7

Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : examen stratégique et mise à jour du programme de travail sur les aires protégées

58. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen stratégique et la mise à jour du programme de travail sur les aires protégées²⁵, qui contenait un projet de recommandation. Les documents d'information suivants avaient également été publiés au titre du point 7 : une note du Secrétariat sur les informations relatives à l'examen et aux éventuelles mises à jour du programme de travail sur les aires protégées dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal²⁶ ; et une communication du Brésil²⁷.

59. Étant donné que les modalités de soumission anticipée des déclarations avaient été mises en œuvre pour le point 7 de l'ordre du jour, les déclarations ayant été soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications publiées par le Secrétariat, le Président a demandé aux Parties et aux observateurs énumérés à l'annexe VI du document [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

²⁵ [CBD/SBSTTA/28/6/Rev.1.](#)

²⁶ [CBD/SBSTTA/28/INF/3.](#)

²⁷ [CBD/SBSTTA/28/INF/7.](#)

60. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 7 de l'ordre du jour : Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Finlande, France, Guatemala, Irlande, Japon, Maldives, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne.

61. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 7 de l'ordre du jour : Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, Fungi Foundation, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, The Nature Conservancy, Union internationale pour la conservation de la nature et Fonds mondial pour la nature (WWF International).

62. En outre, des déclarations ont été faites en séance par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Brésil (également au nom du Chili, de la Colombie, de Cuba, du Mexique, du Panama, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine et de l'Uruguay), Chine, Haïti, Inde, Indonésie, Kenya, Népal, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Fédération de Russie, Vanuatu (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique) et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

63. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

64. À l'issue de l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Adèle Fardoux (France) et M^{me} Susanti, chargé de poursuivre l'examen de la question.

65. [à compléter].

Point 8

Biodiversité marine et côtière

66. L'Organe subsidiaire a commencé l'examen du point 8 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la biodiversité marine et côtière²⁸, qui contenait un projet de recommandation, ainsi que d'un rapport de synthèse des communications relatives à la description des zones marines d'importance écologique ou biologique et à la modification de descriptions existantes²⁹. Les communications intégrales figuraient dans le document d'information [CBD/SBSTTA/28/INF/2/Rev.1](#). Les documents de référence suivants se rapportaient également au point 8 de l'ordre du jour : le rapport de l'atelier d'experts sur les travaux scientifiques et techniques menés au titre de la Convention concernant la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale³⁰ ; et le document de référence relatif au projet de directives facultatives sur les processus d'examen par les pairs des descriptions de zones répondant aux critères applicables aux zones marines d'importance écologique ou biologique et à d'autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires³¹.

67. Étant donné que les modalités de soumission anticipée des déclarations avaient été mises en œuvre pour le point 8 de l'ordre du jour, les déclarations ayant été soumises à titre informel et volontaire conformément aux notifications publiées par le Secrétariat, le Président a demandé aux

²⁸ [CBD/SBSTTA/28/7](#).

²⁹ [CBD/SBSTTA/28/7/Add.1](#)

³⁰ [CBD/MCB/WS/2025/1/2](#).

³¹ Voir www.cbd.int/conferences/nairobi-2026/sbstta-28/documents, sous l'onglet « Other ».

Parties et aux observateurs énumérés à l'annexe VII du document [CBD/SBSTTA/28/INF/10](#) et présents à la séance plénière s'ils avaient des objections à ce que leurs déclarations soient consignées comme déclarations officiellement soumises. Aucune objection n'a été soulevée.

68. L'Organe subsidiaire a donc convenu que les déclarations des Parties suivantes soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 8 de l'ordre du jour : Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Japon, Maldives, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Türkiye et Union européenne.

69. L'Organe subsidiaire a également convenu que les déclarations des observateurs suivants soient consignées comme déclarations officiellement soumises au titre du point 8 de l'ordre du jour : BirdLife International, Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Programme des Nations Unies pour le développement, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et Fonds mondial pour la nature (WWF International).

70. Par ailleurs, des déclarations ont été faites en séance par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud (au nom des États d'Afrique), Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Chili, Chine, Égypte, Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Pérou, Fédération de Russie, Seychelles, Somalie, Soudan et Zimbabwe.

71. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

72. À l'issue de l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Holly Kelley-Weil (Royaume-Uni) et Patsy Nicole Contardo Urra (Chili), chargé de poursuivre l'examen de la question, en fondant ses travaux sur un texte établi par le Président avec l'assistance du Secrétariat.

73. [à compléter].

Point 9

Autres questions

74. [à compléter].

Point 10

Adoption du rapport

75. [à compléter]

Point 11

Clôture de la réunion

76. [à compléter].
